

FORMALITES DE CREATION D'ENTREPRISES

POUR LES PERSONNES PHYSIQUES

Formalités à accomplir:

- 1. Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM);**
- 2. Numéro d'Identification Fiscale (NIF);**
- 3. Notification Employeur (CNPS);**
- 4. Attestation d'exercice commercial.**

LISTE UNIQUE DES PIECES REQUISES A FOURNIR AU GUICHET UNIQUE DE CREATION D'ENTREPRISE (GUCE) POUR L'ENSEMBLE DES FORMALITES

- Contrat de bail, titre de jouissance, certificat de résidence datant de moins de trois (3) mois ou déclaration de sincérité ;
- 1 photocopie certifiée conforme d'une pièce d'identité valide et de l'acte de mariage s'il y a lieu ;
- Casier judiciaire ou Déclaration sur l'honneur (disponible au GU) ;
- Une copie légalisée de l'autorisation ministérielle si activité règlementée ;
- 3 Photos d'identité en couleur + timbre fiscal de 3000 FCFA.

FRAIS A PAYER : 33.000 FCFA

Le Guichet Unique de Création d'entreprises vous donne la possibilité de vérifier gratuitement sur son site internet www.anie-tchad.com un certain nombre d'informations utiles.

Seuls les dossiers complets seront réceptionnés